



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 006 386

B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Date de publication du fascicule du brevet: **21.04.82** ⑯ Int. Cl.³: **E 06 B 3/80**

⑯ Numéro de dépôt: **79400387.1**

⑯ Date de dépôt: **13.06.79**

⑯ Perfectionnement aux bandes transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles.

⑯ Priorité: **20.06.78 FR 7818434**

⑯ Titulaire: **GRILTEX S.A. Société dite:
29 Rue Cuvelle
F-59060 Roubaix Cedex 1 (FR)**

⑯ Date de publication de la demande:
09.01.80 Bulletin 80/1

⑯ Inventeur: **Lepers, Jacques Arthur
127 Avenue de la Marne
F-59700 Marcq en Baroeul (FR)**

⑯ Mention de la délivrance du brevet:
21.04.82 Bulletin 82/16

⑯ Mandataire: **Polus, Camille et al,
c/o Cabinet Lavoix 2, Place d'Estienne d'Orves
F-75441 Paris Cedex 09 (FR)**

⑯ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LU NL SE

⑯ Documents cités:

**DE - U - 1 689 876
FR - A - 2 175 607
FR - A - 2 198 045
GB - A - 814 827
US - A - 2 942 660
US - A - 4 086 950**

EP O 006 386 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Perfectionnement aux bandes transparentes souples destinées à être utilisées dans des portes à lamelles

La présente invention est relative aux portes souples à lamelles transparentes.

Ces portes souples à lamelles transparentes sont destinées à la fermeture des entrées et sorties d'ateliers ou d'entrepôts par lesquelles peuvent circuler des engins de transport ou de manutention.

Elles permettant ainsi le passage de ces engins en s'écartant sous leur poussée sans nécessiter un dispositif complexe d'ouverture et de fermeture de ces entrées ou sorties.

Ces portes, bien que ne fournissant pas une fermeture hermétique, évitent cependant le refroidissement des locaux en formant une barrière à l'entrée d'air froid et en se refermant immédiatement après le passage des engins.

Pour que la circulation se fasse sans danger, il est bien entendu évident que ces portes souples doivent être transparentes afin que le conducteur des engins puisse constater l'absence d'obstacle de l'autre côté de la porte qu'il désire franchir.

Or, les engins, notamment ceux munis de fourches de levage, poussent les bandes souples pour en provoquer l'ouverture, à l'aide de parties relativement acérées, telles que les extrémités des fourches de levage, ou des parties relativement sales, qui provoquent des rayures de la matière constituant la bande souple.

Après un certain nombre de passages à travers les portes souples, le contact répété de ces dernières avec des objets métalliques provoque une diminution de la transparence des lames qui s'opacifient à plus ou moins long terme par rayures ou salissures en provoquant de ce fait une diminution sensible de la sécurité en raison d'une mauvaise vision des obstacles pouvant se trouver de l'autre côté de la porte.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient.

On connaît déjà d'après le brevet US - A - 4.086.950 une porte souple à lamelles destinée à la fermeture des entrées et sorties d'ateliers ou d'entrepôts par lesquelles peuvent circuler des engins de transport ou de manutention, ces portes se présentant sous forme d'un ensemble de bandes planes disposées verticalement et munies le long de leurs bords longitudinaux parallèles de bourrelets destinés à réaliser une étanchéité au passage d'air qui a lieu notamment par vent fort. Ce document ne fait aucune allusion à l'opacification des lamelles par contact répété avec les engins qui traverse la porte.

Le brevet GB - A - 814.827 décrit des portes souples du type à deux batants en caoutchouc qui ne sont pas naturellement transparentes et sont renforcées par un ensemble de boutons méalliques judicieusement disposés afin d'empêcher l'usure prématuée des batants en caoutchouc dûe au contact répété de ces

batants avec des engins qui franchissent la porte.

La présente invention a ainsi pour objet une bande transparente souple pour portes à lamelles destinées à la fermeture des entrées et sorties d'ateliers ou d'entrepôts par lesquelles peuvent circuler des engins de transport ou de manutention, ces portes se présentant sous forme de plusieurs bandes planes verticales munies de bourrelets longitudinaux parallèles, régulièrement espacés qui forment saillie sur chacune des deux faces d'une bande, caractérisée en ce que la distance entre deux bourrelets (2) d'une bande (1) est calculée de façon telle que des parties relativement acérées desdits engins, dont la largeur est de l'ordre de grandeur de la largeur des extrémités des fourches de levage, entrent toujours en contact avec au moins deux bourrelets (2).

Un exemple de réalisation de l'invention est donné au cours de la description qui va suivre, faite en référence au dessin annexé, sur lequel:

— la Fig. unique est une vue partielle en section droite transversale d'une bande souple selon l'invention.

Les portes souples à lamelles utilisées pour fermer les ouvertures d'ateliers ou de locaux industriels ou commerciaux comportent un certain nombre de bandes souples accrochées verticalement à un support disposé parallèlement au linteau ou directement sur ce dernier. Ces bandes sont disposées parallèlement les unes aux autres et sont jointives par recouvrement afin d'obtenir une étanchéité maximale.

La bande 1 selon l'invention, représentée en coupe sur la figure unique est de forme générale plane et comporte des bourrelets 2 régulièrement espacés, parallèlement les uns aux autres, formant saillie sur chacune des faces de la bande. Les bourrelets sont parallèles aux bords longitudinaux de la bande et chacun de ces bords est lui-même constitué d'un bourrelet. La distance entre chaque bourrelet est prévue de telle sorte que les parties des engins franchissant ces portes, susceptibles de venir en contact avec la bande soient plus larges qu'un intervalle entre deux bourrelets.

Ces bandes souples sont constituées d'une matière plastique ou d'un élastomère transparent et, en particulier, en chlorure de polyvinyle ou en polyéthylène.

Les parties les plus agressives qui viennent habituellement au contact de ces portes souples sont notamment les extrémités des fourches de levage et la distance entre deux bourrelets est calculée de façon telle qu'une extrémité de ces fourches entre en contact avec au moins deux bourrelets.

Les bandes ainsi obtenues sont donc uniquement frappées sur les bourrelets par les engins qui franchissent les portes et, seuls, ces

bourrelets s'opacifient ou se salissent, laissant transparentes les parties 3 situées entre deux bourrelets qui constituent la surface principale de la bande. On conserve ainsi, au cours de sa durée d'utilisation, une transparence suffisante des bandes qui améliore le facteur sécurité.

De plus, ces bourrelets constituent un renforcement de la bande plane et accroissent ainsi sa longévité.

Enfin, un dernier avantage de l'invention réside dans le caractère esthétique qui est fourni à ces bandes puisqu'elles conservant la majeure partie de leur surface dans un état propre et transparent.

Les bandes selon l'invention peuvent être fixées sur des supports fixes ou pivotants, selon la nature de la porte désirée.

Revendication

Bande transparente souple pour portes à lamelles destinées à la fermeture des entrées et sorties d'ateliers ou d'entrepôts par lesquelles peuvent circuler des engins de transport ou de manutention, ces portes se présentant sous forme de plusieurs bandes (1) planes verticales munies de bourrelets (2) longitudinaux parallèles, régulièrement espacés qui forment saillie sur chacune des deux faces d'une bande, caractérisée en ce que la distance entre deux bourrelets (2) d'une bande (1) est calculée de façon telle que des parties relativement acérées desdits engins, dont la largeur est de l'ordre de grandeur de la largeur des extrémités des fourches de levage, entrent toujours en contact avec au moins deux bourrelets (2).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

Claim

A flexible transparent band for use in sheet strip doors for closing entrances and exits of workshops or stores through which transporting or handling machines may travel, said doors being in the form of a plurality of vertical planar bands (1) provided with longitudinally extending parallel beads (2) which are equally spaced apart and project from each of the two faces of a band, characterised in that the distance between two beads (2) of a band (1) is so calculated that relatively sharp parts of said machine, whose width is of the order of magnitude of the width of the ends of lifting forks, always come into contact with at least two beads (2).

Anspruch

Biegsamer transparenter Streifen für Streifenvorhänge zum Verschluß der Eingänge und Ausgänge von Werkstätten oder Lagerhallen, durch die Transport- oder Fördermaschinen hindurchfahren können, wobei diese Vorhänge aus mehreren, ebenen senkrechten Streifen (1) bestehen, die mit gleichmäßigen Abständen angeordnete, längsverlaufende, parallele Wülste (2) aufweisen, die auf jeder der beiden Seiten eines Streifens einen Vorsprung bilden, dadurch gekennzeichnet, daß der Abstand zwischen zwei Wülsten (2) eines Streifens (1) so bemessen ist, daß verhältnismäßig spitze Teile der Maschinen, deren Breite in der Größenordnung der Breite der Enden von Hubgabeln liegt, immer mit wenigstens zwei Wülsten (2) in Berührung kommen.

0 006 386

